

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAPING QUEST - LE NAIN (DIY) 0mg/ml

1. Identification du mélange et de la société

1.1 Identificateur	VAPING QUEST - LE NAIN (DIY)
1.2 Utilisations	Liquide pour cigarettes électroniques. Adulte uniquement.
1.3 Fournisseur	MIXUP LABS -- 63 Bd Leclerc -- 64700 HENDAYE (France) Tel : +33 (0)6 67 94 89 18 -- contact@mixuplabs.com Fabricant du produit.
1.4 Urgences	ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59 -- centres-antipoison.net

2. Identification des dangers

- 2.1 Non classé selon le règlement CE 1272/2008 (CLP).
- 2.2 Aucun élément d'étiquetage.
- 2.3 Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Aucun composant identifié comme PBT/vPvB ou perturbateur endocrinien $\geq 0,1$ %.

3. Composition / informations sur les composants

Substance	N° CE	N° CAS	REACH	Classification CLP	Qté
Propylène glycol	200-338-0	57-55-6	01-2119456809-23	Non classé	15.65 %
Methyl cinnamate	-	103-26-4	-	H303, H317	0.41 %
Acide acétique	200-580-7	64-19-7	-	H226, H312, H314, H318	0.36 %
Furanéol / 4-Hydroxy-2,5-diméthyl-3(2H)-furanone	222-908-8	3658-77-3	-	H302, H314, H317, H318	0.36 %
Arômes alimentaires (regroupés)	-	-	-	Conformes au règlement CE 1334/2008 -- substances classées déjà listées ci-dessus, reste non classé	environ 83.22 % (reste)

Les arômes utilisés sont conformes au règlement CE N°1334/2008. La composition aromatique détaillée est protégée au titre du secret commercial (article 39 du règlement (CE) N°1907/2006 -- REACH).

4. Premiers secours

4.1.1 Inhalation	Transporter à l'air frais, position confortable. Consulter un médecin en cas de gêne.
4.1.2 Peau	Laver à l'eau et au savon, enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si irritation.
4.1.3 Yeux	Rincer à l'eau pendant 15 min minimum, paupières écartées. Enlever les lentilles. Consulter un médecin si gêne persistante.
4.1.4 Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin (montrer l'étiquette).
4.2 Symptômes	Possible irritation cutanée/oculaire en cas d'exposition prolongée.
4.3 Soins médicaux	Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Extinction	Appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, CO2. Inappropriés : fort jet d'eau (dispersion).
5.2 Dangers	Produits de combustion : COx, NOx, fumées irritantes.
5.3 Pompiers	ARI isolant et combinaison complète. Refroidir les récipients exposés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 EPI / urgence	Évacuer la zone, EPI adaptés (voir section 8), ventiler.
6.2 Environnement	Empêcher tout écoulement vers les égouts, sols ou cours d'eau. Avertir les autorités si rejet important.
6.3 Confinement	Endiguer avec absorbant inerte (sable, vermiculite). Récupérer mécaniquement.
6.4 Référence	Voir sections 8 (EPI) et 13 (élimination).

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation	Éviter contact peau/yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Hygiène industrielle classique. Pas de flamme nue.
7.2 Stockage	Récipient d'origine fermé, frais (5-25 °C), à l'abri de la lumière. À l'écart des matières

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAPING QUEST - LE NAIN (DIY) 0mg/ml

incompatibles (section 10).

7.3 Usage final

Liquide pour cigarettes électroniques -- adultes uniquement. Conforme directive 2014/40/UE.

8. Contrôles d'exposition / protection individuelle**8.1 VLEP**

Propylène glycol : VME = 474 mg/m³. Glycérine végétale (brouillards) : 10 mg/m³.

8.2.1 Techniques

Local bien ventilé, aspiration locale si gros volumes.

8.2.2 EPI

Yeux : lunettes EN 166. Peau : gants nitrile EN 374 (>= 0,11 mm). Voies respiratoires : non requis en usage normal.

8.2.3 Env.

Éviter tout rejet à l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Variable (selon arômes)
Odeur	Caractéristique
pH	Non déterminé
Point d'ébullition	? 188-290 °C (selon ratio PG/VG)
Point d'éclair	> 100 °C (coupe fermée)
Inflammabilité	Non applicable (liquide)
Limites d'explosivité	Donnée non disponible
Pression de vapeur (20 °C)	< 110 kPa
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative (20 °C)	? 1,03 à 1,25 selon PG/VG
Solubilité dans l'eau	Miscible
log Kow	Donnée non disponible
Auto-inflammation	> 350 °C
Viscosité	Faible à modérée selon PG/VG
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse en conditions normales.

10.2 Stabilité

Stable dans les conditions recommandées.

10.3 Réactions

Décomposition possible à haute température (COx, NOx).

10.4 À éviter

Chaleur, UV, sources d'inflammation.

10.5 Incompatibles

Oxydants forts, acides/bases fortes, chloroformates, réducteurs.

10.6 Décomposition

COx, NOx, fumées irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

- PG : DL50 orale rat 22 000 mg/kg ; dermale lapin 20 800 mg/kg.

- VG : DL50 orale rat 12 600 mg/kg ; dermale lapin 18 500 mg/kg.

Classes CLP applicables : Aucune classe CLP additionnelle applicable au mélange.

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Non classé toxique pour l'environnement aquatique selon les données disponibles.

12.2 Dégradabilité

PG et VG : facilement biodégradables.

12.3 Bioaccumul.

Faible (log Kow < 1).

12.4 Mobilité

Forte mobilité (miscibilité avec l'eau).

12.5 PBT/vPvB

Aucun composant PBT ou vPvB >= 0,1 %.

12.6 Endocriniens

Aucun composant identifié >= 0,1 %.

12.7 Autres

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit : remettre à une entreprise d'élimination agréée. Ne pas rejeter dans l'environnement. Emballages : éliminer comme produit. Code déchet indicatif : 07 06 99.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAPING QUEST - LE NAIN (DIY) 0mg/ml

14. Informations relatives au transport

14.1 N° ONU	Non applicable
14.2 Désignation	Non applicable
14.3 Classe	Non applicable
14.4 Emballage	Non applicable
14.5 Env.	Non
14.6 Précautions	Tenir à l'abri de la chaleur.
14.7 Vrac	Non applicable

Produit non classé dangereux pour le transport en conditionnement de détail.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations applicables :

- REACH (CE) n° 1907/2006 modifié, annexe II amendée par (UE) 2020/878.
- CLP (CE) n° 1272/2008 modifié.
- Directive 2014/40/UE (TPD), transposée en droit français.
- Règlement (CE) n° 1334/2008 -- arômes alimentaires.

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique requise pour ce mélange.

16. Autres informations

Sources : FDS des fabricants, bases publiques ECHA/INRS/ACGIH.

Texte intégral des conseils P :

P210 -- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 -- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 -- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 -- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 -- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 -- Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P302+P352 -- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 -- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 -- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 -- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312 -- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P333+P313 -- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 -- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 -- Enlever les vêtements contaminés.

P370+P378 -- En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction.

P403+P233 -- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 -- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 -- Garder sous clef.

P501 -- Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux agréé conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Abréviations : CLP, REACH, PBT, vPvB, STOT-SE/RE, VLEP/VME/VLCT, DL50/CL50, TPD.

Avertissement : les informations reflètent l'état actuel des connaissances. Tout autre usage relève de la responsabilité de l'utilisateur.